

ORDRE DU JOUR

MOMENT DE RECUEILLEMENT

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT (15 minutes)

RÈGLEMENTS

1. Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 529-12 modifiant l'article 16 du règlement 529 concernant les nuisances et pour prohiber le tir à la carabine et la chasse afin d'ajouter la voie publique aux entraves à la circulation
2. Adoption – Règlement 631-54 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes pour l'année 2025
3. Adoption – Règlement 949-1 modifiant le règlement 949 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Varennes afin d'y ajouter des dispositions relatives à l'ingérence
4. Adoption – Règlement 977-2 modifiant le règlement 977 sur l'installation et l'entretien de compteurs d'eau afin d'ajouter des conditions de remplacement
5. Adoption – Règlement 990-1 modifiant le règlement 990 sur l'imposition d'une taxe visant les appareils de chauffage fonctionnant au mazout afin d'exclure les systèmes de biénergie
6. Adoption – Règlement 993 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications et compensations, le financement de réserves financières, le remboursement des prêts FIME, la fixation des taux d'intérêt des arrrages ainsi que le nombre de versements pour le paiement des taxes de l'année financière 2025
7. Règlement 921 décrétant l'acquisition d'immeubles dans le cadre de la revitalisation du centre-ville, la démolition de bâtiments qui y sont situés, la préparation au développement de ces terrains et le versement d'aides à la relocalisation sur le territoire et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 6 000 000 \$ pour en acquitter le coût – Appropriation au surplus libre afin d'augmenter la dépense autorisée

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

8. Subvention au Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale de la MRC de Marguerite-D'Youville
156, rue Sainte-Anne

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES (durée : 30 minutes)

PAROLE AUX CONSEILLERS

LEVÉE

MR/ap